



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique préalable à la suppression des passages à niveau n°5 et n°7 de Loures-Barousse (65370), n°11 de Bertren (65370), n°13 de Bagiry (31510), n°15 de Sainte-Marie (65370), n°18 de Saléchan (65370), n°20 de Fronsac (31440), n°21bis et n°22 de Chaum (31440), n°23 de Marignac (31440), n°33 de Cazaux-Layrisse (31440), n°38 d'Antignac (31110), n°39 de Moustajon (31110) sur la ligne Montréjeau – Luchon (n°668 000)

Il sera procédé, du vendredi 15 janvier, 9h00 au vendredi 5 février, 12h00, soit 22 jours consécutifs, dans les communes de Loures-Barousse, de Bertren, de Bagiry, de Sainte-Marie, de Saléchan, de Fronsac, de Chaum, de Marignac, de Cazaux-Layrisse, d'Antignac, de Moustajon, à une enquête publique sur le projet présenté par SNCF Réseau, relatif à la suppression des passages à niveau n°5 et 7 de Loures-Barousse, n°11 de Bertren, n°13 de Bagiry, n°15 de Sainte-Marie, n°18 de Saléchan, n°20 de Fronsac, n°21bis et 22 de Chaum, n°23 de Marignac, n°33 de Cazaux-Layrisse, n°38 d'Antignac, n°39 de Moustajon sur la ligne Montréjeau – Luchon (n°668 000).

Monsieur Jean-Louis DARDÉ est nommé président de la commission d'enquête, Messieurs Jean-Paul MARCHIONI et Michel JONES sont nommés commissaires enquêteurs.

Le dossier et le registre d'enquête seront déposés au siège de l'enquête à savoir la mairie de CHAUM, Camin de Palanquetto, 31440 CHAUM du vendredi 15 janvier à 9h00 jusqu'au vendredi 5 février à 12h00.

Par ailleurs, le dossier d'enquête sera mis à la disposition des personnes qui désirent en prendre connaissance, aux heures habituelles d'ouverture au public, en mairies de Loures-Barousse, de Bertren, de Bagiry, de Sainte-Marie, de Saléchan, de Fronsac, de Chaum, de Marignac, de Cazaux-Layrisse, d'Antignac et de Moustajon. Les observations du public seront consignées dans les registres d'enquête ouverts à cet effet dans chaque mairie concernée : elles pourront également être adressées par voie postale au président de la commission d'enquête en mairie de Chaum, siège de l'enquête publique.

Un formulaire dématérialisé pour recueillir les avis du public et une version dématérialisée du dossier seront disponibles du vendredi 15 janvier à 9h00 jusqu'au vendredi 5 février à 12h00 sur les sites internet des services de l'État de la Haute-Garonne et dans les Hautes-Pyrénées, dans les rubriques enquêtes publiques en cours :

- <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmees-ou-en-cours-r1337.html>
- <https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Declarations-d-utilite-publique-d-operations-d-amenagement-et-infrastructures-de-transport/Enquetes-publiques-en-cours-ou-programmees>

Au-delà du 5 février 12h00, les observations adressées ne seront plus recevables.

Les commissaires enquêteurs recevront le public aux dates et heures suivantes :

- 1ère permanence (ouverture) en mairie de CHAUM, Camin de Palanquetto, 31440 CHAUM : le vendredi 15 janvier de 9h à 12h,
- 2° permanence en mairie de LOURES-BAROUSSE, place de la mairie, 65370 LOURES-BAROUSSE : le jeudi 21 janvier de 14h à 17h,
- 3° permanence en mairie de CAZAUX-LAYRISSE, place de la mairie, 31440 CAZAUX-LAYRISSE : le samedi 30 janvier de 9h à 12h,
- 4° permanence (fermeture) en mairie de CHAUM, Camin de Palanquetto, 31440 CHAUM : le vendredi 5 février de 9h à 12h.

Les commissaires enquêteurs pourront également recevoir les appels téléphoniques du public en mairie aux dates et horaires suivants :

- En mairie de CHAUM, au 05 61 79 55 57, le vendredi 15 janvier de 9h à 12h,
- En mairie de LOURES-BAROUSSE, au 05 62 99 21 28, le jeudi 21 janvier de 14h à 17h,
- En mairie de CAZAUX-LAYRISSE, au 05 61 79 71 36, le samedi 30 janvier de 9h à 12h,
- En mairie de CHAUM, au 05 61 79 55 57, le vendredi 5 février de 9h à 12h.

À l'issue de l'enquête, la commission d'enquête établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies. Dans une présentation séparée elle consignera ses conclusions motivées sur l'objet de l'enquête en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés sur les sites internet des services de l'État de la Haute-Garonne et dans les Hautes-Pyrénées ainsi que dans chaque mairie concernée.